

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 27

*Séance du 11 juin 2024*

Nombre de membres présents : 20

*L'an deux mil vingt-quatre et le onze juin, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire*

Ont pris part à la délibération : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

04/06/2024

Date d'affichage

05/06/2024

Objet de la délibération n° 31-2024

Administration – Association Arbres et Paysages d'Autan – Adhésion de la commune

Présents

*JP. CULOS, F. GARRIGUES, C. DEBONS, C. ROMERO, C. PAVAILLER, A. SECULA, S. MAZAS, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO, E. UMUTESI, C. CLERGEAU F. ESTEVES, JC MALTHÉ, JF MULLER, O. RACAUD, RM MARTINEZ FUENTE, I. CERE, JC. LAPASSE et H. DUTKO.*

Absents excusés

*A. CIERCOLES D. DOUMERC, S. PRADELLES, A. TAHRI M.E. RAYSSAC ORRIT, A. CERCLIER, M. PLANA*

Pouvoirs

*A. TAHRI à P. PLICQUE | S. PRADELLES à JP. CULOS*

*Mme Aurélie SECULA a été nommée secrétaire*

Délibération n° 02

L'association Arbres et Paysages d'Autan a pour objet de promouvoir le rôle de l'arbre dans la sauvegarde pour le mieux vivre de tous. Dans le cadre de son programme « Plant'arbre », l'association est à la disposition des collectivités pour les aider à choisir les essences les mieux adaptées et pour accompagner et conseiller sur les techniques de plantation à mettre en place (haies champêtres, les alignements, les bosquets et massifs, les vergers...).

Cette aide est guidée par la prise en compte dans le projet de la collectivité du paysage, du type de sol, des contraintes techniques des agents, de la topographie des sites mais aussi des essences déjà présentes. Aussi, l'association favorise les jeunes plants de pays, adaptés au sol et au climat et nécessitant un minimum d'entretien.

Lorsque la Commune aura un projet de plantation, l'achat des arbres et arbustes pourra être subventionné par la Région au travers du programme « Plant'arbre » de l'association Arbres et Paysages d'Autan. Elle mettra à disposition de la collectivité des plants et du paillage ainsi qu'une formation des agents et un suivi technique durant 2 ans. L'association peut également fournir des conseils et des avis techniques sans projet particulier.

Pour cela la Commune doit devenir membre de cette association pour un montant de 200€ annuel. De plus, dans le cadre d'un projet pour avoir droit à l'ensemble des prestations précitées la Commune devra payer 3€ le mètre linéaire.

Il sera demandé au Conseil municipal d'adhérer à cette association afin que les agents de la Commune puissent avoir un appui technique et une aide financière lors de projets de plantation mais également des conseils et avis tout au long de l'année.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'association Arbres et Paysages d'Autan,
- PRECISE que l'adhésion annuelle est de 200€,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,